

Le jour tant attendu, objet d'une longue et studieuse préparation, est arrivé.

Ce 12 juin 2009, l'AJI fête son vingtième anniversaire, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris, en organisant les 30^e rencontres de l'intendance sur deux thèmes d'actualité si prégnants et décisifs pour l'avenir de notre profession :

- La nouvelle carte comptable : ses enjeux, ses effets sur la gestion des E.P.L.E.
- Regards croisés sur l'E.P.L.E. : la place du gestionnaire dans ses relations avec l'État et les collectivités territoriales.

Vous ne vous y êtes pas trompés, puisque nous sommes près de 800 participants dont la plupart sont gestionnaires et aussi agents comptables d'E.P.L.E., sans oublier les nombreux représentants du ministère de l'éducation nationale, des services académiques, des collectivités territoriales, des chefs d'établissement ainsi que nos partenaires fournisseurs qui nous accompagnent lors de nos journées et salons. Aussi, la réussite de ces rencontres est déjà assurée car je suis convaincu que la réflexion qui sera conduite à cette occasion aura des effets bénéfiques pour toute la profession.

Nous sommes à un tournant qui peut s'avérer décisif pour nos fonctions.

La dualité des fonctions de gestionnaire comptable a-t-elle encore un avenir et dans quelles conditions ?

Des réponses ont déjà été apportées par le rapport 2008 de la Cour des Comptes, mais ces deux journées devraient permettre, avec les représentants institutionnels et les partenaires du service public d'éducation, de réfléchir aux évolutions en cours et à venir dans ce domaine. Les modalités de l'opération de réduction du nombre des agences comptables menées par les académies pourront aussi être analysées dans l'intérêt de l'administration des établissements et des personnels concernés.

La place du gestionnaire, comme membre à part entière de l'équipe de direction, associé, de ce fait, à la mission pédagogique, éducative et administrative de l'E.P.L.E., a été réaffirmée par le décret du 09 septembre 2005 et la circulaire d'application du 30 septembre 2005 ainsi que dans la charte des pratiques de pilotage de l'E.P.L.E. du 24-01-2007 (BOEN n°8 du 22/02/2007).

C'est la position actuelle, par exemple, de l'académie de Nantes, ainsi que du secrétaire général de l'académie de Montpellier ou encore du syndicat majoritaire dans notre profession (A & I UNSA).

D'autres réflexions peuvent conduire à faire passer le gestionnaire sur la rive de la collectivité territoriale. C'est le cas, par exemple, de JP. Gauthereau, qui a signé un article sur le gestionnaire et la décentralisation lors du colloque AFAE 2008.

Alors, réfléchissons ensemble et sereinement aux fonctions exercées par le gestionnaire, à ses relations avec l'État et avec la collectivité territoriale pour une meilleure gestion de l'établissement scolaire qui est bien l'objectif recherché.

L'équipe de rédaction d'Intendance publie au même moment le numéro 100 de votre revue professionnelle. En 16 ans d'existence, celle-ci s'est appliquée à aborder, sous ses différents aspects, l'actualité de notre métier par des études approfondies sur tous les dossiers de la gestion : restauration, sécurité, achat public, maintenance, gestion administrative, budgétaire, financière et comptable, management des ressources humaines.

L'équipe de rédaction souhaite poursuivre dans ce sens en adaptant la revue aux besoins actuels exprimés par les lecteurs. La liaison avec le site internet sera approfondie et bien entendu complémentaire.

A l'occasion de ce 20^e anniversaire, dans ce lieu hautement symbolique de la Sorbonne, seront également dévoilées quelques nouveautés pour l'AJI :

- un logo modernisé
- une charte graphique déclinée en plusieurs outils de communication
- une activité de formation en devenir : AJI-Formation
- un site Web renouvelé, beaucoup plus complet et interactif
- une revue encore plus professionnelle, de qualité rédactionnelle de haut niveau, à l'écoute de vos besoins et de l'actualité du terrain

Cette rénovation de nos outils vous est destinée, pour des informations de qualité, des formations adaptées, des articles de fond, des études approfondies sur tous les thèmes ayant trait à notre métier de gestionnaire, que nous désirons être à même d'exercer efficacement, en particulier, au service des missions de l'E.P.L.E. mais aussi du service public d'éducation en général.